

Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT

Date inspection: 15/04/2016

Inspecteur: Julian Paci

Mentor: -

Installateur: -

Date rapport: 15/04/2016

N° TVA:-

N° C. Ident:-

Marque et type appareil de mesure: N° série: 3338015

Fluke 1653B

Appareil peut être utilisé jusqu'au:
04/01/2017**Adresse de l'installation:**

Rue Place Léon Vanderkindere
Numéro 7 2ième étage
Code postal 1180
Commune Uccle
Type appartement

Propriétaire:

Nom Muriel Looze
Rue Boulevard général wahis
Numéro 2
Code postal 1030
Commune Schaerbeek

EAN : 54**N° compteur:** 60285385

Type de contrôle: Contrôle de conformité de l'installation lors de la vente d'une unité d'habitation qui date d'avant 1981 sur la demande du vendeur selon les articles RGIE 276bis, 278 et 86.

Distributeur: SIBELGAS

Tension: 3~230V

Liaison comp / tableau: 16 mm²

Protection Max: 40 A

Nombres tableaux: 1

Nombres circuits: 6

Prise de terre: Pen piquet RE: 20 Ω

Ri GEN: 57,3 MΩ

INTERRUPEUR DIFFÉRENTIEL

Id	In	lt	Type	Circuits protégés	Test	x 2,5
300 mA	40 A	22,5kA2s (3000A)	A	6	Ok	Ok
30 mA	40 A	22,5kA2s (3000A)	A	2	Ok	Ok
mA	A			-	-	-

DESCRIPTION INSTALLATION

Nombres circuits	Protection			Section	Nombres circuits	Protection			Section
	Curve	IN	P			Curve	IN	P	
1	C	16	2	2,5 mm ²					mm ²
4	C	20	2	2,5 mm ²					mm ²
1	C	25	3	4 mm ²					mm ²
				mm ²					

Contrôle visuel (général) BON PB **Contact direct** BON PB **Contact indirect** BON PB

Raccordement BON PB **Schéma correct** BON PB **schéma en annexe par Aceg asbl**

Liaisons équipotentiels BON PB pas d'application en attente

Continuité BON PB **Éclairage / machines** BON PB PA

REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

I1.01 Prévoir le schéma unifilaire de l'installation. (art16, 268, 269)

I1.02 Prévoir le schéma de position de l'installation. (art269)

I4.01 Réaliser les liaisons équipotentielles principales et leurs connexions. (art72, 86.05, 78.05)

CONSLUSION

- L'installation électrique est conforme au RGIE.** La prochaine visite périodique est à prévoir avant le
- Les mesures nécessaires ont été prises afin de s'assurer que le différentiel, placé au début de l'installation soit sécurisé par plombage en amont et avalé.
- Le schéma unifilaire et le schéma de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.
- L'installation électrique n'est pas conforme..** Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Date:
- L'installation électrique n'est pas conforme..** La visite de contrôle prévue par l'art 276bis du RGIE, doit avoir lieu au plus tard 18 mois après la date de l'acte de vente. Les coordonnées du nouveau propriétaire doivent nous parvenir après signature de l'acte de base. Si le recontrôle est effectué par un autre organisme, celui-ci est prié de nous en tenir informé suite à sa visite.

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut être diffusé en copie.

Nombre annexe: 1

POUR LE DIRECTEUR TECHNIQUE ÉLECTRICITÉ

Julian Paci



Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au AREI

- Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.
- Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.
- Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installation électrique doit être communiqué à la direction Energie Gaz - Electrique du Service Public Fédéral concerné.

Qualité

- La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.
- Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

www.aceg.be

02 / 880.88.90

BE06 7340 3288 4322 - BTW BE0839 866 481

